



Affaire concernant une caution

Par **thomas**, le **27/03/2008** à **13:11**

Mon fils s'est porté garant en 2003 et ce jusqu'en 2010 lors de l'achat d'un bar tabac pour son ex-compagne. Séparé de cette dernière en 2006. La banque lui demande le montant du cautionnement. Avant de se retourner contre mon fils cette dernière ne peut-elle pas faire une saisie sur le bar tabac? Mon fils est dans l'impossibilité de régler la somme réclamée. quels sont les moyens pour se sortir de cette affaire? dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez mes respectueuses salutations.